

des Princes &c. Février 1716. III

clution de l'Assemblée précédente seroit confirmée. Voici les propres termes de ce qui fut prononcé & couché sur le Registre.

» La Sacrée Faculté a été d'avis : 1. qu'on ne
» devoit point avoir égard aux oppositions des
» Srs. Humbelot & Clavel : 2. que ledit Sr.
» Humbelot sera absolument rayé du Catalogue
» des Docteurs, sans qu'il soit besoin
» d'une nouvelle délibération, si avant la fin
» du mois courant, il ne souscrit la conclusion
» du second de ce mois : 3. Enfin la Sacrée
» Faculté confirme la susdite conclusion du deux
» de ce mois de Décembre 1715.

signé BOILEAU, Doyen.

III. Enfin le 30. du mois de Décembre, les Parisiens furent au comble de leurs vœux, qui étoit de voir leur Roi fixer son séjour dans sa Ville Capitale : car S. M. Regnante qui depuis le 9. Septembre dernier avoit tenu sa Cour au Château de Vincennes, fut conduite à celui des Tuileries, où elle est à présent. Ce Prince étoit dans son Carosse, assis sur les genoux de Madame la Duchesse de Ventadour sa Gouvernante, accompagné de Monseigneur le Duc Regent, de Mr. le Duc du Maine, & de Mr. le Maréchal de Villeroi, escorté des Troupes de sa Maison. Les rues de Paris étoient si remplies de peuples assemblés pour voir le Roi, que la Garde avoit assez de peine de les faire ranger, pour faire place au passage des Carosses. Lors que S. M. fut arrivée dans son Appartement, elle y fut complimentée par Mr. le Duc de Tremé; par le Prévôt des Marchands, & les Echevins, qui au nom de toute la Ville, lui témoignèrent la joye que tous les Habitans ressentoient de sa venue,

*Le Roi
Louis XV.
son arrivée
à Paris pour
y faire son
séjour.*